



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 5 décembre 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CA-2024-427 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-259 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DANS SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION.

Ce projet de règlement vise à modifier, à compter du 1^{er} mai 2025, les tarifs applicables lors du dépôt d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière.

Ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2025.

Longueuil, le 17 décembre 2024

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière